



## **POINT D'EMBARQUEMENT ET DE DÉBARQUEMENT**

---

### Liste des principaux critères retenus pour déterminer un point d'embarquement et de débarquement :

1. **Respect du rayon limite :** → aucun arrêt ne peut être situé à plus de 0,8 km du lieu de résidence des élèves du primaire et du secondaire. Cette distance se limite à 0,4 km pour les élèves du préscolaire.
2. **Endroit sécuritaire :**
  - situé en dehors des rues très achalandées en autant que possible;
  - déneigé dans des délais acceptables.
3. **Endroit public :** → passage piétonnier, parc, terrain vacant, etc.
4. **Regroupement d'élèves :** → plus ou moins 18 élèves par point d'embarquement et de débarquement.
5. **Respect de la continuité, d'après l'historique du quartier :** → arrêt existant depuis plusieurs années.
6. **Localisation :** → en fonction du développement futur du quartier.
7. **Situation :** → près des intersections en autant que possible.
8. **Sécurité des élèves :** → aucun point d'embarquement et de débarquement ne doit exiger que le conducteur exécute une manœuvre illégale ou dangereuse.
9. **Respect de l'horaire des écoles :** → aucun point d'embarquement ne doit exiger un arrêt dans une rue qui nécessite un virage retardant indûment l'ensemble du trajet (parcours).
10. **Densité de la clientèle :** → en milieu rural, les élèves sont regroupés en des points d'embarquement dans les secteurs où la densité de la clientèle le justifie.

**NOTE :** Généralement, le positionnement d'un point d'embarquement et de débarquement doit répondre aux plus grands nombres possibles de critères énumérés. La dimension sécurité est essentielle.